



## CA du 29 septembre 2014

---

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

19 présents. Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h05.

Le compte-rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est également adopté à l'unanimité.

### **1. Bilan de la rentrée**

Voir document joint.

Le principal commente les résultats obtenus au DNB, au-dessus de la moyenne départementale et au même niveau qu'en 2013, confirmant ainsi la hausse par rapport à 2012 et la dynamique de progrès enclenchée l'an dernier. Ce constat est confirmé par le volume relativement important de mentions : une grande majorité des élèves du collège qui ont le brevet l'ont obtenu avec mention.

Il effectue également un bilan de l'orientation : 69 % des élèves ont été orientés en classe de seconde générale et technologique, 27 % en classe de 2<sup>nd</sup>e professionnelle et 1% en CAP.

A la rentrée de septembre, 7 élèves étaient sans solution d'affectation. Quatre ont été admis à redoubler.

En ce qui concerne les effectifs de la rentrée le collège compte 574 élèves, inscrits dans 24 divisions et 14 élèves scolarisés en ULIS. Il y a donc environ 24 élèves par classe en moyenne, en classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> et environ 25 élèves par classe en 3<sup>e</sup>.

Le principal effectue également une description des dispositifs à l'œuvre au sein du collège.

En ce qui concerne les personnels, il y a au collège 9 agents ATTEE, 4 postes et demi d'assistants d'éducation (AED) (pourvus par 7 personnes) et 46 enseignants (dont 14 ont été nommés cette année pour la première fois dans notre collège).

Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas d'affectation pour un BMP de 9 heures en technologie et les élèves de 4<sup>e</sup> n'ont donc pas technologie depuis la rentrée. Depuis le début de l'année, il y a eu des absences en lettres classiques, lettres modernes, anglais, arts plastiques, éducation civique durant une à plusieurs semaines faute parfois d'un remplacement efficient par les services rectoraux.

M. Del Medico fait part de son souhait de demander au rectorat de déléguer des heures supplémentaires à l'établissement pour permettre aux remplaçants nommés, ou à venir, d'assurer des heures supplémentaires face aux classes qui en ont été privées.



## **2. Bilan de l'Association sportive**

Le bilan de l'Association sportive est présenté par M. Alvès.

Bilan sportif : l'an dernier, 5 sports ont été pratiqués dans le cadre de l'AS : VTT, danse, badminton, basket-ball, volley-ball. Des juges arbitres ont également été formés dans toutes les activités, au niveau académique ou départemental. Les équipes ont participé aux compétitions sportives au niveau académique ou au niveau départemental.

Pour information, les inscriptions de cette année sont d'ores et déjà au-dessus de celles de l'an dernier.

Le bilan financier est également présenté. Les comptes de l'AS présentent un excédent de 3042,79 euros. Les dépenses ont concerné en particulier des achats de matériel (VTT...), ainsi que l'organisation de goûters, la sortie de l'AS en fin d'année...

La cotisation annuelle pour l'association sportive est de 18 euros.

## **3. Calendrier pédagogique de l'année scolaire**

Voir document. Une présentation en est faite pour information.

Un rappel des dates des conseils de classe des trois trimestres est effectué. Les conseils de classe du 3<sup>e</sup> trimestre des élèves de 3<sup>e</sup> auront lieu dès le 2 juin. Les conseils de classe du 3<sup>e</sup> trimestre se termineront le 22 juin notamment pour les classes de 5<sup>e</sup> pour lesquelles aucune contrainte de calendrier liée à l'orientation (commission d'appel) n'apparaît.

Le stage en entreprise aura lieu du 8 au 12 décembre 2014. L'oral de stage aura lieu le 4 mars 2015.

M. Del Medico profite de ces précisions sur le calendrier de l'année pour rappeler, à la demande des parents, la date de la réunion prévue pour présenter les enjeux de l'orientation : elle aura lieu le 16 octobre 2014 à 18h.

Les parents effectuent une remarque pour rappeler leur volonté de lutter contre la démobilisation des élèves en fin d'année scolaire (pour les élèves de 3<sup>e</sup>, en particulier). Ils font la demande que les livres scolaires soient rendus le plus tard possible dans l'esprit de ce qui a été fait l'an dernier.

Pour garder mobilisés les élèves de 3<sup>e</sup>, Mme Mauvais-Jarvis indique notamment le choix effectué pour la date de l'oral d'histoire des arts : le 10 juin 2014. Les enseignants rappellent qu'ils ont proposé l'an passé d'organiser, au début de la semaine qui précède les épreuves du brevet des collèges, des séances de cours et de révisions pour les élèves de 3<sup>e</sup> en français, mathématiques et histoire / géographie. Ils n'auraient alors plus d'autres cours, tandis que les élèves des autres niveaux verraient leur emploi du temps modifié en conséquence.

Les parents soulignent que le problème porte également sur la première semaine de juillet. Un rappel est effectué sur les contraintes de cette période : enseignants mobilisés pour des tâches de correction du brevet des collèges ou pour des fonctions de secrétariat de centre d'examen...



Un accueil pédagogique peut être effectué, sous forme d'école ouverte, de sorties, mais il semble difficile, lors de cette semaine, de conserver l'emploi du temps complet des différentes classes.

#### **4. Organisation des séjours pédagogiques**

- **Séjour de révision en Auvergne**

Le bilan du séjour de l'année dernière est effectué par Mme Carcassa, enseignante de technologie et professeur principal en classe de 3<sup>e</sup>, qui organise ce séjour depuis plusieurs années : en mai 2014, 97 élèves y ont participé. Le séjour était ouvert à tous les élèves de 3<sup>e</sup>.

En ce qui concerne le séjour proposé pour l'année à venir, son prix maximum serait de 290 euros / élève. Avec l'aide habituelle de la mairie, celle de l'OCCE et les actions menées en compagnie des élèves, on peut proposer le voyage à 260 euros / élève. Si l'on obtient une aide du Conseil Général, il sera possible de le proposer à 230 euros / élève, c'est-à-dire au même prix que celui payé par les élèves de l'an dernier. Par ailleurs, l'an dernier, des élèves ont été davantage aidés (par l'association jeunesse en plein air, pour 5 familles). Deux familles ont fait des dons, également.

Cette année, le voyage sera de nouveau proposé à toutes les 3<sup>e</sup> avec l'objectif d'emmener le plus d'élèves possibles. Deux séjours successifs seront organisés et proposés chacun à trois de nos classes de 3e, pour favoriser l'ambiance de travail.

En ce qui concerne les subventions du Conseil Général, M. Bedreddine suggère de demander à la fois la subvention Odysée et une subvention auprès du service des sports, destinée à encourager les activités de plein air pour les collégiens du département (il s'agit donc de deux dossiers différents de demande de subvention à envisager). Mme Carcassa répond avoir justement demandé ces deux subventions.

Les estimations budgétaires ont été effectuées sur la base d'une hypothèse basse (et prudente) en ce qui concerne la participation des élèves, c'est-à-dire pour 80 élèves. S'il y avait 100 élèves inscrits, le tarif baisserait à 215 euros / élève.

Le principal du collège indique avoir effectué une demande auprès des services d'intendance du collège et de l'assistante sociale pour faire une démarche en direction des familles les moins favorisées.

Vote du principe du voyage : adopté à l'unanimité des 19 présents.

Vote du budget, sur la base d'un maximum de 290 euros : adopté à l'unanimité.

- **Séjour à Berlin**

Présentation par M. Rideau du budget du projet de voyage à Berlin (dont le principe a déjà été voté lors du CA du 19 mai 2014). Voir document budgétaire joint.



Le voyage aurait lieu entre le 13 avril et le 18 avril, la semaine avant les vacances de printemps, et le trajet serait effectué en train de nuit. Sur place, les élèves seraient hébergés dans une auberge de jeunesse du centre de Berlin. De nombreuses visites sont prévues : des musées (Pergamon museum, Pinacothèque, musée juif...), des expositions (comme la topographie de la terreur), ainsi que des monuments (le Reichstag...), des lieux de mémoire (le mémorial de la Shoah...) et des quartiers de Berlin (Prenzlauerberg, les Hackesche hoffe...).

En ce qui concerne le budget, M. Rideau présente deux hypothèses :

- une hypothèse dans laquelle le projet de voyage obtiendrait la même subvention Odysée que l'an dernier (7000 euros), en sachant que les enseignants demandent une subvention de 10 000 euros : dans ce cas, le voyage reviendrait à 199 euros / élève au maximum.

- une hypothèse dans laquelle le projet de voyage n'obtiendrait pas cette subvention Odysée : dans ce cas, le voyage reviendrait à 331 euros / élève au maximum.

Dans chacun de ces deux cas, les estimations du coût du transport en train et de l'auberge de jeunesse sont effectuées sur la base d'un tarif supérieur à celui obtenu l'an dernier, par prudence.

M. Rideau demande le vote de ce budget maximum, en sachant qu'il précise ne pas souhaiter organiser un voyage à un tel coût. Mais cette hypothèse de travail permet d'avancer et il sera, le cas échéant, possible d'envisager d'autres actions pour faire davantage baisser le coût du voyage.

M. Denecker suggère à la mairie d'aider de tels voyages dans le contexte d'actualité. M. Bedreddine évoque, de façon plus générale, pour les voyages scolaires, la possibilité future d'un appel d'offre de la ville sur des bus, pour que chaque établissement ait un tarif préférentiel.

Vote :

- sur le budget maximum de 331 euros (sans Odysée) : adopté (9 abstentions, 10 pour).
- sur le budget de 199 euros : adopté à l'unanimité des 19 présents.

- **Séjour en Ardèche (classes de 5<sup>e</sup>)**

Le séjour, présenté par M. Alvès, aurait lieu durant la 2<sup>e</sup> semaine de juin : du dimanche 7 juin au samedi 13 juin 2015.

Le budget a été défini sur la base de la participation de 126 élèves et 12 accompagnateurs.

Sans aide, le coût du voyage s'élèverait à 344,63 euros / élève.

Au cours de ce séjour, les élèves effectueront essentiellement des activités de plein air (spéléologie, kayak, randonnée...) et d'autres en lien avec la géologie.

M. Alvès précise que l'on peut réduire le coût en enlevant une activité.



Si la mairie de Montreuil accorde une subvention de 1000 euros et si les actions menées permettent de rapporter 3000 euros, le coût du voyage s'élèverait alors à 287,89 euros. Une demande de subvention va être effectuée auprès du service des sports du Conseil Général de Seine-St-Denis.

Pour rappel, l'an dernier, le coût final a été de 240 euros par élève.

Vote du principe du voyage en Ardèche : adopté à l'unanimité des 19 présents.

Vote du budget du voyage en Ardèche, sur la base maximale de 344,63 euros : adopté à l'unanimité des 19 présents.

## **5. Histoire des arts**

Mme Mauvais-Jarvis énonce les règles qui structureront l'épreuve d'histoire des arts cette année au collège. Elle explique que ces règles ont été définies lors d'une réunion qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2014, en présence d'enseignants des différentes disciplines concernées (arts plastiques, musique, français, histoire / géographie, anglais, EPS...). Le document distribué aux membres du CA fait un compte-rendu des décisions prises lors de cette réunion.

L'épreuve d'histoire des arts (HDA) aura lieu le 10 juin 2015.

Les élèves devront avoir préparé un dossier de 5 œuvres, dont 3 au moins auront été étudiées au préalable en classe. Un tirage au sort permettra de déterminer les deux œuvres que les candidats devront présenter et sur lesquelles ils seront interrogés (en théorie : une œuvre étudiée en classe et une des deux œuvres présentées comme personnelles). Il y aura 12 jurys de 2 membres chacun, qui évalueront chaque candidat sur la base de critères définis sur un document remis au parent. La note sera sur 40 points et elle ne pourra être communiquée aux candidats avant les résultats du DNB.

Vote : 18 pour, une abstention.

## **6. Mise en œuvre du conseil école / collège**

Ce conseil est institué par la loi de refondation de l'école de juillet 2013.

Il réunit des représentants de toutes les écoles du secteur et pour ce qui concerne le collège, les différents pôles doivent être représentés pour renforcer la continuité pédagogique entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. M. Del Medico explique que ce conseil école / collège accompagne la création d'un nouveau cycle «CM1-CM2-6<sup>ème</sup>» et doit renforcer les dispositifs de liaison école / collège qui existait auparavant.

Pour le collège M. Berthelot, deux temps de réunion sont prévus pour cette année scolaire, le 14 octobre 2014 et le 19 mai 2015.

Les points qu'il est possible d'aborder sont les suivants, en particulier :

- la mise en place des PPRE passerelle, dispositif dédié à travailler sur les difficultés scolaires et comportementales des élèves
- l'élaboration d'un calendrier d'échange de pratiques professionnelles.



Nous sommes également encouragés à faire émerger un axe particulier à définir avec les collègues des écoles élémentaires lors de la réunion du 14 octobre.

## **7. Calendrier de refonte du projet d'établissement**

Il est communiqué au conseil d'administration par M. Del Medico, pour information.

Une première mouture du nouveau projet d'établissement devrait avoir émergé en février et une présentation de l'avant-projet sera effectuée en direction des parents et des élèves élus au CA.

L'objectif est bien entendu d'aboutir à la présentation de la forme finale du nouveau projet d'établissement lors du conseil d'administration de fin d'année scolaire de telle sorte que le nouveau projet d'établissement entre en application à la rentrée prochaine (celle de l'année scolaire 2015-2016).

## **8. Affaires financières**

### *a. Une demande d'autorisation pour le chef d'établissement de signer des conventions*

Ces conventions peuvent être de natures diverses et elles peuvent intervenir par exemple pour le recours à des intervenants extérieurs ou pour l'utilisation des locaux ou encore pour adhérer à des groupements d'achats.

Cette demande est acceptée à l'unanimité des 19 présents.

### *b. Une demande d'annulation de créances de demi-pension est présentée par Mme Agnolet pour 3 familles. Total : 279,60 euros.*

Vote : demande acceptée à l'unanimité.

Le prélèvement de ces 279,60 euros sera effectué, ainsi que celui des 124,06 euros de frais d'huissier (puisque l'huissier est intervenu, sans succès, pour le recouvrement de cette créance de demi-pension).

### *c. Subvention de fonds sociaux : 650 euros*

Une somme de 650 euros a été attribuée au collège, et elle doit être utilisée en priorité pour des aides permettant l'accès d'élèves à la demi-pension.

Avec l'argent qui n'avait pas encore été utilisé, le collège dispose donc de près de 1000 euros pour la période qui s'étend jusqu'au 31 décembre 2015.

### *d. Répartition des crédits de gratuité : 3 dépenses.*

La somme totale de ces crédits de gratuité est de 5691 euros. Elle est en baisse marquée.

Parmi ces 5691 euros :



- 940,50 euros doivent être utilisés pour les droits de reprographie.
- 1550,40 euros doivent l'être pour les carnets de correspondance.
- La somme dédiée à l'achat de manuels s'élève à 3200 € :

En particulier :

- 1574 euros pour les livres manquants
- 2164 pour des manuels de mathématiques.
- 687.18 euros pour des manuels de grec.

La dépense totale de 4425.18 € a été complétée par un reliquat de l'exercice 2013.

La répartition de ces crédits de gratuité est votée à l'unanimité des 19 présents.

### **9. Travaux dans les salles de SVT**

Prévus pour se dérouler durant les congés de la Toussaint, les travaux d'isolation et de renouvellement du mobilier des salles de SVT sont provisoirement reportés. Un audit des locaux par les services du Conseil Général de Seine-St-Denis est en cours de réalisation et pourrait conduire à des travaux de plus grande envergure. Le Conseil Général de Seine-St-Denis a cependant assuré l'établissement que ce report ne devait pas être compris comme un désengagement vis-à-vis du collège. En attendant une éventuelle rénovation des locaux, les travaux d'entretien demandés par le collège seront conduits au mieux des enveloppes budgétaires disponibles.

C'est ainsi que des travaux dans la cage d'escalier permettant d'accéder aux salles du bâtiment C et au gymnase auront lieu durant les vacances de la toussaint 2014.

Les enseignants et les parents s'inquiètent de la réalité de ces travaux, in fine. Mme Santinelli insiste sur la très insuffisante isolation thermique (et sonore) des salles de SVT, qui rend difficile le travail durant une partie de l'année scolaire.

### **10. Vote sur la concession de logement**

Un vote du CA doit valider la concession des deux logements de fonction du collège à Mme Procolam et à M. Del Medico.

Vote : concession acceptée à l'unanimité des 19 présents.

### **11. Organisation des permanences administratives**

Vacances de la Toussaint : du 20 au 22 octobre = ouverture au public du collège (M. Del Medico).

Vacances de Noël : collège fermé.

Vacances d'hiver : Ouverture du collège les 16 et 17 février (Mme Agnolet).

Vacances de printemps : ouverture du collège les 20 et 21 avril (Mme Mauvais-Jarvis).

### **12. Questions diverses**



- Les représentants des parents d'élèves au CA font la remarque le nombre de représentants de parents aurait augmenté à 7 parents (et non plus 6), tandis que le nombre d'élèves représentants aurait augmenté à 3 élèves (et non plus deux).

Pour M. Del Medico, il y a 7 représentants des parents et 3 représentants des élèves dans des collèges dépassant les 600 élèves. Ce n'est pas le cas à Berthelot.

- Les parents s'étonnent des délais parfois trop courts à la demi-pension : certains élèves ne disposeraient parfois que de 10 minutes seulement pour manger (notamment en 5<sup>e</sup> le jeudi).

Ils souhaitent également, à l'avenir, que le CA retravaille la question de la flexibilité des forfaits de demi-pension : l'inscription se ferait pour l'année en fonction de l'emploi du temps des élèves, pour deux, trois ou quatre repas par semaine.

M. Del Medico propose qu'un groupe de travail se réunisse sur cette question en marge des travaux conduits en C.A.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.